

## ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2024

---

ACTUALISATION DE LA LOI DU 19 MARS 1946 TENDANT AU CLASSEMENT COMME  
DÉPARTEMENTS FRANÇAIS DE LA GUADELOUPE, DE LA MARTINIQUE, DE LA  
RÉUNION ET DE LA GUYANE FRANÇAISE - (N° 2542)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par  
Mme Bassire, rapporteure

-----

## ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° B Dans l'intitulé, la troisième occurrence du mot « la » est remplacée par le mot : « La ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.